

DÉLIBÉRATION n° CA-18-11-2024-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 18 novembre 2024

Élections des quatre personnalités extérieures désignées après appel public à candidature

Le Conseil d'administration dans sa formation compétente pour désigner les quatre personnalités extérieures désignées au sens de l'article L. 712-3 II 3° du Code de l'éducation

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 31 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu la nomination de Henri COLIN au titre de personnalité extérieure, en qualité de représentant du Conseil départemental de la Vienne;
- Vu la nomination de Ludovic HAMON au titre de personnalité extérieure, en qualité de représentant des organismes de recherche (CNRS) ;
- Vu la nomination de Léonore MONCOND'HUY au titre de personnalité extérieure, en qualité de représentante de la Communauté urbaine de Grand Poitiers ;
- Vu la nomination de Laurence VALLOIS-ROUET au titre de personnalité extérieure, en qualité de représentant du Conseil de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu l'arrêté de composition du Conseil d'administration en date du 31 octobre 2024 ;
- Vu l'appel public à candidatures conduit par le directeur général des services ;
- Vu l'examen préalable de recevabilité des candidatures réalisé par la direction générale des services ;
- Vu l'avis n° CEC-14-11-2024-01 du Comité électoral consultatif en date du 14 novembre 2024 portant examen et arrêté de recevabilité des candidatures ;

Considérant les candidatures :

Catégorie 1 : En qualité de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :
Arnaud BOUR et Bertrand GERVAIS.

Catégorie 2 : En qualité de représentant des organisations représentatives des salariés :
Jean-Philippe PASQUIERS, Christophe RABUSSIER et Bruno VINCENT.

Catégorie 3 : En qualité de représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés :
Ursula DUCHEIN.

Catégorie 4 : En qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (EPL) :
Isabelle GROLLIER et Régis VENIANT.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Élections

Les membres du Conseil d'administration ont élu, à l'issue d'un vote à bulletin secret, la candidature de :

- Catégorie 1 : personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :
 - Arnaud BOUR
- Catégorie 2 : représentant des organisations représentatives des salariés :
 - Christophe RABUSSIER
- Catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés :
 - Ursula DUCHEIN
- Catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (EPL) :
 - Isabelle GROLLIER

Fait à Poitiers, le 18 novembre 2024
Le Président du Comité électoral consultatif
de l'université de Poitiers,
Président de séance,

Eddy LAMAZEROLLES



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 19/11/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Page 2 sur 2